



Procès-verbal n°25 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	03/02/23
À :	10h Dématérialisée
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mme Martine JOLY. Mrs Daniel OLIVET, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE
Absentes excusées :	Mmes Fatiha BADAOUI, Nadine GRECO,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 24 de la réunion du 27/01/2023.

Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

FESTIVAL PITCH U13

PENSEZ à RENVoyer VOS FEUILLES DE PATEAU ET DEFIS

Championnat U12

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.



Foot Animation - U10 à U10/U11

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - Chapitre 4 RG du District.

Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) **10 €/ Infraction**

Non-respect de la catégorie d'âge **30 €/ Infraction**

Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District) **25 €/ Infraction**

Suite à de nombreux courriers de clubs reçus à la commission concernant, le comportement d'éducateurs et parents sur le bord des terrains des clubs adverses ou locaux pendant les rencontres, la commission a décidé de faire parvenir le courrier reçu à la commission de discipline, à partir des prochaines rotations, pour info de U10 à U10/U11 la compétition n'existe pas pour ses catégories, laissez jouer les enfants.

Foot Animation – U6 à U8/U9

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - Chapitre 4 RG du District.

Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) **10 €/ Infraction**

Non-respect de la catégorie d'âge **30 €/ Infraction**

Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District) **25 €/ Infraction**

Suite à de nombreux courriers de clubs reçus à la commission concernant, le comportement d'éducateurs et parents sur le bord des terrains des clubs adverses ou locaux pendant les rencontres, la commission a décidé de faire parvenir le courrier reçu à la commission de discipline, à partir des prochaines rotations, pour info de U10 à U10/U11 la compétition n'existe pas pour ses catégories, laissez jouer les enfants.

Foot Animation - FEMININES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Martine JOLY

